

« L'HOMME-VAPEUR »

Jean-David Calvayrac, d'Espérausses à Cayenne

2. La déchéance

Un coup d'arrêt à sa carrière ? (1881-1887)

Avait-il couru trop de lièvres à la fois ? Était-il en bout de course ? Toujours est-il qu'en décembre 1883, Calvayrac est rattrapé par la patrouille ! Ou du moins, par l'armée. Car, souvenez-vous, Jean-David est né le 17 novembre 1861, il est donc de la classe 1881. Aucune trace de conseil de révision cette année-là, mais il est « bon pour le service » mais ajourné en 1882, sans que l'on sache pourquoi (si l'on en croit les journaux, les jambes, les poumons et le cœur se portent bien... ; et le cerveau est au moins imaginaire !). En revanche, fin 1883, il est appelé sous les drapeaux, et envoyé le 30 décembre au 3^e régiment d'artillerie (alors basé à Castres), où il est immatriculé sous le n° 4381. Son signalement porte la taille d'1m73, cheveux et yeux châtain, visage ovale, menton rond. Son degré d'instruction 2 atteste qu'il sait lire et écrire.

Calvayrac participe à la campagne d'Afrique du 9 janvier 1884 au 30 juin 1887. Il passe le 16 juin 1885 au 18^e d'artillerie puis à la 4^e compagnie de fusiliers de discipline le 2 avril 1886, à la suite d'un rapport du général commandant le 19^e corps d'armée en date du 13 mars 1886. Arrivé au corps le 5 avril 1886, sous le numéro matricule 1474 comme soldat de 2^e classe led. jour, il est versé dans la réserve le 1^{er} juillet 1887 ; mais le certificat de bonne conduite lui est refusé.

Les unités disciplinaires sont des formations militaires dont les soldats sont des condamnés purgeant en leur sein la peine prononcée par une juridiction militaire. Nous avons vu que la fiche matricule de Calvayrac indique des condamnations dans son jeune âge. Mais suit également une litanie d'autres condamnations, sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir plus en détail.

Le *Manuel-théorie des courses à pied*, écrit en 1886 par F. Delafontaine, dit Firmin Weiss (l'Homme-Étincelle), que notre athlète a effectué une course en Afrique du Nord : « *Calvayrac arriva 4^e dans un concours organisé à Alger par Paul Tourier, coureur basque, sur le champ de manœuvres de Mustapha supérieur ; j'arrivai premier, dans ce tournoi, avec 5 tours de piste d'avance, sur 60 à accomplir. Cette course, de 22 km, fut couverte en 69 min., par le professeur des zouaves et en leur présence* ».

Mais cette course n'est pas datée et il est impossible de savoir avec certitude si elle a eu lieu pendant la période militaire de Calvayrac.

Car il a bien séjourné à Alger, d'où il envoie à *La Dépêche*, le 5 janvier 1885, une lettre qu'il signe « *Calvayrac, de Mazamet, dit l'Homme-Vapeur, ex-professeur à l'Hippodrome de Paris* ». Il s'y plaint d'une usurpation d'identité : « *Je viens de lire avec étonnement, dans un de vos derniers numéros, que Calvayrac, de Mazamet, avait fait une course à pied à Toulouse, sur les allées Saint-étienne, dans laquelle il s'était laissé battre par un nommé Burel. C'est pourquoi je m'empresse de vous adresser ces quelques lignes, à seule fin d'empêcher ce coureur de prendre mon nom. Il n'existe pas d'autre coureur de moi du nom de Calvayrac, pas plus à Mazamet que dans toute l'Europe. Je suis en ce moment sous les drapeaux, en Algérie, et je n'ai jamais autorisé personne à prendre mon nom.* »

Sauf que... il aurait dû lire un précédent numéro de *La Dépêche*, qui lui aurait fourni une explication qu'il ne semble pas avoir envisagée ! En effet, le 7 décembre 1884, le journal publiait : « *M. Paul Calvayrac, frère de l'Homme-Vapeur, nous prie de faire savoir qu'il accepte le défi lancé par le coureur Burel d'Arbois. M. Firmin Weis, l'Homme-Étincelle, nous prie également de l'inscrire pour cette course, qui promet d'être fort intéressante.* » Et donnait le résultat 10 jours plus tard : « *à 2h30, Burel d'Arbois et Calvayrac, de Mazamet, se mirent en marche. Dès le 4^e tour, Burel en gagnait un déjà à Calvayrac. Il fit 203 tours des allées Saint-étienne, soit 46 km, en 2h 5 min.* ».

De quoi donner prétexte d'un nouvel article à *La Dépêche* le 15 janvier, titré « *Querelle de famille* » ! Elle indique avoir reçu deux lettres : la première, « *L'Homme-Antilope nous prie de faire savoir à Calvayrac-Vapeur que le Calvayrac qui a couru contre lui n'est autre que son frère, Paul Calvayrac, de Mazamet, mais que ce Calvayrac n'a lutté qu'en amateur et comme son élève à lui, l'Homme-Antilope. Il profite de l'occasion pour nous faire savoir que lui-même a battu le vrai Calvayrac à Alger, à l'époque où il courait sous le nom de Paul Courier* » ; la seconde « *est de Calvayrac-Gazelle. Celui-ci prétexte de la circonstance pour nous apprendre qu'il court dimanche à Cahors, qu'il y défie son propre frère (ça se gâte !) et qu'il donne à tous les coureurs 4 km d'avance* ». Terminant par « *Et maintenant, l'incident est clos* ».

Paul Calvayrac avait annoncé, dans le *Journal du Lot* du 10 janvier, qu'il ferait le lendemain le tour du Cours Fénelon 60 fois en 1h, contre « *un des chevaux les plus intrépides de la ville* ». Le numéro du 17 janvier indique que (encore le lendemain) « *L'Homme-Gazelle aura un concurrent : le nommé Mir, d'origine espagnole* », avec un pari de 500 francs à la clé. Ces courses se sont-elles tenues ? Le mois de janvier se termine sans qu'aucun compte-rendu n'ait paru.

Et son frère avait raison de s'inquiéter des problèmes d'usurpation d'identité : *La Dépêche* du 18 juin 1885 le confirme, « *il y a beaucoup d'Hommes-vapeurs* », en relayant un appel à la concurrence – pédestre ou équestre – pour une nouvelle course d'un *Homme-vapeur* à Pau. Un pseudonyme qui doit faire recette...

Retour du service militaire (1887-1890)

On pourrait penser que pour notre Jean-David, une fois libéré de son service militaire, les affaires reprennent au 2^e semestre 1887. Si c'est le cas, elles sont très discrètes. En revanche, apparaît une nouvelle condamnation, prononcée le 29 décembre par la Cour d'Appel de Nîmes : 15 jours de prison et 5 F d'amende pour « *outrages à un commissaire de surveillance et ivresse* ».

Ce n'est qu'en octobre 1888 que nous retrouvons la trace de « L'Homme-vapeur », dans *La Dépêche* du 13 : « Le coureur Calvayrac, de Mazamet, qui vient d'arriver à Aurillac, se propose de faire une course extraordinaire, dimanche prochain 16 octobre, sur la place du Gravier. En effet, ce célèbre coureur vient de défier tous les chevaux et vélocipédistes de lutter de vitesse contre lui. Jusqu'ici, trois cavaliers de notre ville ont répondu à son appel ; nul doute que d'autres se présenteront. La distance à parcourir est de 140 fois le tour de la place du Gravier. En outre de cela, M. Calvayrac s'engage à franchir, sans les toucher, 100 barrières de première hauteur (1m60). La course commencera à 3h. »

Le moins qu'on puisse dire est que l'athlète n'a pas convaincu tout son monde ! Jugez-en avec cet article du *Moniteur du Cantal* (le 16), qui n'est pas tendre avec lui...

Probablement décidé à écumer l'Auvergne, le voici le 18 novembre à Brive (Corrèze) pour « une grande course », « arrivé hier de Terrasson, après avoir parcouru 20km en 1h » (*La Dépêche* du même jour). Bien sûr, il accepte les mêmes paris. À Tulle ensuite, il « a lutté contre un des meilleurs cavaliers de notre ville ; la distance à parcourir était de 12km (de Tulle à Muratet aller et retour). Calvayrac a battu le cavalier de 500m environ. Le pari était de 200 F. » (*La Dépêche*, 5 déc. 1888). À Mauriac (Cantal) quelques jours plus tard, le succès est considérable. Et le même journal annonce, le 20 déc., un prochain challenge... en Amérique !

On peut apprécier fort diversement l'homme vapeur qui nous a donné dimanche, sur le Gravier, un simulacre de représentation.

Que le coureur Calvayrac ait le physique de l'emploi et le poumon qui lui donne sa supériorité, nous n'y contredirons pas, bien que la fumisterie de dimanche n'en soit pas une preuve. Accordons-lui aussi que la course paraît être son état naturel : il fume en courant, mange et boit en courant, en un mot fait tout en courant. Raison de plus pour se respecter et respecter un peu son public, en tenant au moins la moitié des promesses faites.

Or qu'est-il arrivé ?

On a entouré de toiles, qui ne cachaient rien, l'extrémité sud du Gravier; Calvayrac a lui-même présidé gravement à la besogne. On a requis, nous ne savons comment, un piquet du 139^e commandé par un officier -- rien que ça de galon. -- On s'est ménagé le concours de deux compères, une Rossinante blanche et un Bucéphale rouge, escorté desquels Calvayrac a fait le tour de ville en voiture pavoisée.

Enfin, après trois quarts d'heure de retard, tout étant bien amorcé et bon nombre de naïfs des deux sexes ayant versé leurs 50 centimes pour pénétrer dans l'enceinte, a commencé entre les trois individus un semblant de course absolument dépourvu d'intérêt.

Au dixième tour, le compère étique est parti ; au quarantième, le rouge en a fait autant, sans raison apparente ; enfin, maître du terrain, Calvayrac a fait encore quelques tours au petit pas gymnastique, une soixantaine en tout, au lieu de cent quarante pompeusement annoncés. Au total, 40 kilomètres environ parcourus en trois quarts d'heure.

Nous croyons qu'il y a à la caserne maints troupiers capables d'autant ; seulement ils ne savent pas en tirer un aussi bon parti, ce dont nous les félicitons sans réserve.

MAURIAU. — L'Homme-Vapeur. — Dimanche dernier, notre ville a assisté à une course des plus intéressantes. Le célèbre coureur Calvayrac, de Mazamet, avait parié 500 fr. qu'il parcourrait la distance qui sépare Bort de Mauriac, c'est-à-dire 32 kilomètres, en moins de 1 heure 45 minutes. Parti à 2 heures 15 minutes de Bort (café de l'Union), M. Calvayrac est arrivé à 4 heures moins 3 minutes à Mauriac (café Léon). Plus de 3.000 personnes, c'est-à-dire tout Mauriac, étaient allées à la rencontre du coureur, qui a été salué, à son arrivée, par des applaudissements enthousiastes. A peine arrivé, M. Calvayrac, qui ne paraissait pas fatigué, a fourni une nouvelle course de 100 mètres en dix secondes et en quarante-trois pas.

Ajoutons que notre champion français doit se rendre prochainement en Amérique, où il doit concourir avec le célèbre coureur américain Wilson (Homme-Eclair).

Des paris très considérables sont engagés sur cette course internationale.

Nous souhaitons bonne chance à notre jeune coureur français et attendons avec impatience le résultat de ce grand tournoi.

À Laroquebrou (Cantal), c'est la même chose que décrit *La Dépêche* du 11 janvier 1889, avec tout le décorum : « Dimanche, notre petite ville a assisté à une course vraiment extraordinaire. En effet, le célèbre coureur Calvayrac, de Mazamet, avait engagé un pari de 500 F contre M. Prunet, monté sur son fameux cheval pur-sang. La distance à parcourir était de Laroquebrou à Siran, aller et retour, soit 14km. à 2h précises, le drapeau tricolore flotte au vent, et le signal du départ est donné. M. Calvayrac, vêtu d'un costume aux couleurs nationales, prend son élan, suivi de près par le cavalier, qui s'élançe au grand galop. Des paris très considérables s'engagent à l'instant et les probabilités sont partagées. à 2h35, le coureur à pied était de retour, battant le cavalier de 500m environ. Une ovation des

plus enthousiastes a été faite au vainqueur, qui ne paraissait nullement fatigué. À peine arrivé de cette course, M. Calvayrac nous en a fait 2 autres : 1°/ 100m en 35 pas ; 2°/ 100m en 9s. Pendant toute la soirée, il n'a été question, dans notre ville, que de ces courses incroyables. Ajoutons, en terminant, que c'est à la fin février que notre champion français doit se rendre en Amérique. »

Le lendemain, le journal relate une autre histoire, « *Une chute de 150 mètres* » ! « *Calvayrac, de Mazamet, dit l'Homme-vapeur, avait parié 500F de parcourir en moins de 2h la distance qui sépare Saint-Martin-Valmeroux de Laroquebrou, en passant par les gorges du pont du Rouffai. La population s'apprêtait à se porter à la rencontre du coureur lorsqu'une dépêche, envoyée d'Arnac par un des contrôleurs de la course, lui apprit que Calvayrac avait roulé dans les gorges du pont du Rouffai. Ce pont est situé entre deux gigantesques montagnes de granit, à environ 1800m au-dessus du niveau de la mer. Le sentier par lequel devait passer Calvayrac a, tout au plus, 1m50 de large. à un moment donné, le coureur a glissé et a disparu dans l'abîme. On le croyait mort, il n'est heureusement que blessé, pas grièvement on l'espère. Après un premier pansement, il a repris sa course, et est rentré à Laroquebrou avec 35min seulement de retard. Une ovation lui a été faite. Bien entendu, les nombreux parieurs lui ont donné partie gagnée. » 150 mètres, vraiment ?... Mais c'est Superman !*

Début février, c'est à la rubrique des faits divers que l'on retrouve notre aventurier. Le 2, le *Journal du Tarn* s'appuie sur ceux du Lot : « *Un duel grave vient d'avoir lieu entre notre compatriote, M. Calvayrac, de Mazamet, le célèbre coureur, et Tégalmay, riche propriétaire de Saint-Céré. La rencontre a eu lieu dans la propriété de M. Tégalmay. À la 3^e reprise, ce dernier a reçu un coup d'épée dans le sein gauche, pénétrant à 10cm. Les témoins ont aussitôt arrêté le combat et transporté le malade chez lui. M. Tégalmay a succombé ce matin à 6h, dans la propriété de Saint-Céré. Il n'était âgé que de 39 ans, et avait démissionné de l'armée il y a un an à peine. Une enquête est ouverte. »*

Le 5, le *Petit Parisien* raconte : « *Une discussion des plus vives s'engagea dernièrement, sur une question de sport, entre MM. Tégalmay, capitaine d'artillerie démissionnaire, riche propriétaire de Saint-Céré (Lot) et Calvayrac, coureur émérite, habitant de Mazamet. Le mot de « saltimbanque » fut prononcé par M. Tégalmay à l'adresse de M. Calvayrac, qui lui envoya des témoins. Toute tentative de conciliation ayant échoué, une rencontre eut lieu dans la propriété de M. Tégalmay. À la 3^e reprise, ce dernier a reçu au sein gauche un coup d'épée pénétrant à 10cm. Il vient d'en mourir. »*

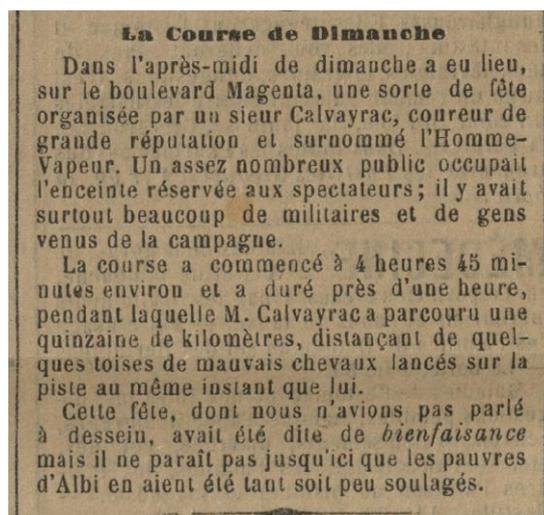
Mais, dès le lendemain, le *Journal du Tarn* dénonce (et le *Conservateur de Mazamet* reprend le 10) « *Une fumisterie* » : « *Nous apprenons que ce « duel fatal » n'a jamais eu lieu. C'est tout bonnement une fumisterie, avec laquelle un mauvais plaisant s'est amusé à mystifier quelques-uns de nos confrères* ». Fake news, déjà... ou un test grandeur nature sur la crédulité humaine ?

Pas de nouvelles ensuite, pendant une bonne partie de l'année 1889, jusqu'à *La Gazette Béarnaise* du 2 novembre qui annonce pour le lendemain, à La Haute Plante (Pau, Pyrénées-Atlantiques), un nouveau défi du Mazamétain : il parcourra 30 km (60 fois le tour de la piste) et franchira 200 barrières, contre 3 cavaliers montés sur des pur-sang, ceci pour un enjeu de 3000 F. La manifestation inclut des lancements de ballons et courses de vélocipèdes.

Le 24, de retour à Toulouse, l'*Homme-vapeur* fait avertir par *La Dépêche* d'« *une série de courses des plus intéressantes* » : « *M. Calvayrac a engagé 5000 F de paris contre 5 cavaliers de Toulouse pour une course de 25km, soit 60 tours de piste. Les cavaliers devront les accomplir sans faire quitter le trot à leurs montures. De son côté, M. Calvayrac ne devra pas s'arrêter dans sa course, qu'il doit faire en moins d'1h 5min. Enfin, il s'engage à sauter pendant sa course 200 barrières sans les toucher et offre 2000 F à tout gymnasiarque qui en fera autant. »*

L'issue de cette course ne nous est pas connue. Mais peut-être n'a-t-elle pu avoir lieu... car les militaires se sont rappelés au bon souvenir de Calvayrac, et l'ont déclaré insoumis le 26 décembre pour n'avoir pas effectué sa période d'exercices. Après une quinzaine de jours d'emprisonnement, il l'accomplit dans le 122^e de Ligne du 25 janvier au 21 février 1890. Puis il disparaît à nouveau de nos radars.

C'est à Albi que l'on retrouve l'*Homme-Vapeur*, dans les colonnes du *Journal du Tarn* du 2 avril 1890, et il ne semble pas lui vouer une grande admiration. Au point qu'il n'avait pas communiqué sur cette « fête de bienfaisance », qui n'en avait que le nom... et y attaque du même coup les capacités et l'honnêteté de Calvayrac.



Une reconversion... vers l'illégalité

Peut-être est-ce justement parce que Jean-David Calvayrac n'est plus le gaillard d'avant (il n'a pourtant pas 30 ans) et que sa réputation est entachée dans sa région, qu'il ne réapparaît qu'en décembre à Caen (Calvados), avec de nouvelles idées lucratives. Exit l'*Homme-Vapeur*, voici l'aéronaute ! C'est en effet une profession récente, qui a le vent en poupe depuis quelques années, mais qui nécessite de se démarquer de la concurrence. Selon *L'Indicateur de Bayeux* du 3 avril 1891, Calvayrac avait annoncé, avec force affiches, que le vol du ballon serait agrémenté d'expériences et exercices surprenants en rapport avec la stratégie militaire. Mais, en plus de l'absence de ces attractions, le public ne fut guère au rendez-vous, et la recette se trouva fort maigre. Alors l'aéronaute, plutôt que de payer ses fournisseurs et frais divers, jugea plus à propos de... s'envoler avec !

Le même coup qu'à Albi ? Oui, mais pas seulement... Car, en recherchant l'indélicat, on finit par le découvrir à Orléans, en prison ! Sa fiche matricule indique en effet qu'il est condamné le 5 février 1891 par le Tribunal correctionnel d'Orléans à 3 mois de prison et aux dépens pour escroquerie. Pour l'affaire de Caen, le 26 mars, il s'en tire mieux : se défendant lui-même, il convainc le tribunal qu'il était simplement un débiteur qui ne pouvait pas payer ses dettes, et il est acquitté.

Les bribes d'informations qui suivent ne sont guère glorieuses : le 23 décembre 1891, il est encore condamné par le Tribunal correctionnel de Fontainebleau à 4 mois de prison pour escroquerie. Le 30 mai 1892, on change de registre : cette fois, c'est le Conseil de guerre permanent de la 5^e région de Corps d'armée qui le condamne à un an de prison pour outrages par paroles envers un supérieur en dehors du service, et outrages par paroles envers deux agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions. Le journal *L'Aérophile* du 1^{er} janvier 1893 signale que l'Union aérophile de France a déposé une plainte « contre l'escroc Jean Calvayrac, qui a pris faussement (à Bayonne) la qualité de membre de l'école supérieure de Navigation aérienne, dont il n'a jamais fait partie ». Du 31 mai au 27 juin, il accomplit une 2^e période d'exercices dans le 46^e régiment d'Infanterie. Là, au moins, il n'a rien fait d'illégal, du moins on le suppose...

Début juillet 1893, Calvayrac se retrouve mêlé à une affaire de meurtre (en tant que témoin, que l'on se rassure !) qui a eu lieu dans une brasserie, le café d'Harcourt. Dans un premier temps, il dit pouvoir reconnaître celui qui a frappé la victime, mais il ne se présente pas devant le juge et écope d'une amende de 100F assortie d'un mandat d'amener. On arrête « *l'aéronaute, revêtu d'un uniforme fantaisiste* », qui finit par avouer qu'il ne pouvait donner aucun renseignement utile car il était ivre au moment de la bagarre... (*Le Petit Parisien*, 13 et 23 juillet 1893).

Janvier 1894, retour à Bayonne, avec le lancement, pour une grande fête populaire, « *du gigantesque ballon de guerre, le Méhusaël, monté et dirigé par le capitaine aéronaute Jean Calvayrac, membre de l'école supérieure de navigation aérienne de Paris, accompagné de ses deux lieutenants. Le ballon armé le Méhusaël cube 1000m et est muni dans sa nacelle de 300 bombes, 2 mortiers, 6 ballons pilote à déclenchement automatique, 1 châssis explosif, 1 parachute, etc.* » (*Le Soleil* du 9 janvier 1894). Deux remarques : à Bayonne, personne ne lit *L'Aérophile* ; et le nom du ballon ? c'est-y pas mignon de lui donner le prénom du petit frère, bien original par ailleurs ? Mais voilà, l'autorisation avait été refusée à l'aéronaute, qui s'est néanmoins fait avancer quelques sommes d'argent... Et il est mis à disposition de la justice pour abus de confiance.

Le 18 février, le *Méhusaël* est en démonstration aux arènes de Mont-de-Marsan (Landes) ; on doit également assister à une « *course extraordinaire de vitesse* », par le coureur russe Brunskoff. Aéronaute ou coureur, le choix est fait... Une « *ascension d'un ballon monté par le capitaine Calvayrac* » est encore annoncée à Agen début mars, l'organisation ayant « *promis de verser une somme importante au bureau de bienfaisance, en sus du droit ordinaire prélevé pour les pauvres* » (*La Dépêche* des 18 fév. et 1^{er} mars 1894).

Le drôle va ensuite sévir dans le Massif Central, à Clermont-Ferrand et ses alentours, au mois d'avril, toujours sous le prétexte d'une fête de bienfaisance. Cette fois, les journaux nous donnent à connaître ses divers *modus operandi*, et même son accoutrement, avec parfois un brin d'humour. Nous vous les restituons ci-après :

*On a pu voir, depuis quelques jours, explorant le quartier de Jaude, un individu aux allures excentriques, à la casquette et aux manches ornées d'un triple galon d'or, insistant près de personnes honorables à l'effet d'organiser, disait-il, une fête de bienfaisance au profit des pauvres de la ville. Cet individu, qui se dit aéronaute, s'est présenté hier, dans la matinée, dans nos bureaux ; il était porteur d'un article-réclame rédigé par lui et dont il demandait l'insertion (à titre gracieux, bien entendu), dans le but de stimuler le zèle du bon public clermontois. Nous avons très poliment éconduit ce quidam, que la police a cueilli hier, dans la soirée, à la suite d'une plainte en escroquerie venue du dehors. Calvayrac (c'est le nom de cet individu) aura à répondre sous peu des nombreux actes d'escroquerie dont il s'est rendu coupable dans les localités environnantes. (*La Dépêche du Puy-de-Dôme et des départements du Centre* du 5 avril 1894).*

Le monsieur galonné qui se présente à la barre est un type assez réussi du Gascon jouant les d'Artaignan. Il répond au nom de Calvayrac Jean-David et est âgé de 33 ans. Son pays d'origine est le village de L'Espérousse, arrondissement de Castres (Tarn). Pour de l'intelligence et de la faconde, le drôle n'en manque pas. Malheureusement pour lui, c'est un viveur qui aime les plaisirs faciles. Du travail, il ne faut pas lui en parler : cela donne des durillons aux mains. La justice, toujours indiscreète, a voulu fouiller dans le passé de notre Gascon... Qu'a-t-elle découvert dans ses recherches ? Cela n'est pas à la gloire du « capitaine » Calvayrac, dont le casier judiciaire est orné de huit condamnations. Mais passons.

Nous avons raconté dans un précédent numéro dans quelles conditions cet audacieux escroc était arrivé à Clermont. Tout comme cela avait eu lieu dans diverses localités et notamment à Brive et à Riom, cet aéronaute sans ballon avait tenté d'escroquer diverses sommes d'argent aux habitants du quartier de

Jaude, dans le but d'organiser, disait-il, une fête de bienfaisance telle que l'on n'en aurait jamais vu de pareille à Clermont, le tout couronné par une superbe ascension d'un ballon monstre. Et à cet effet, le voilà qui s'adresse à la presse locale, sollicitant son concours et la publication d'un programme mirobolant. La presse clermontoise fit la sourde oreille, et elle fut bien inspirée, car le même jour la police locale était avisée que l'on se trouvait tout simplement en présence d'un maître escroc de la plus belle venue. Calvayrac est mis en état d'arrestation, mais sa détention est de courte durée par suite d'un malentendu dans l'exécution des ordres donnés. Tout heureux de l'avoir échappé si belle, le capitaine Calvayrac se paie d'audace et se rend directement à Riom, où il se met en devoir de rouler les naïfs et les go-beurs. Et le voilà battant la grosse caisse. Sans autre forme de procès, notre homme se dispose à prendre possession du Pré-Madame où il va organiser, dit-il, une kermesse monstre à l'instar de ce qui se fait en pays flamand. Une fois encore, dame police intervient ; elle a en sa possession des documents qui ne laissent aucun doute sur les antécédents du grand aéronaute, qui est coffré à nouveau et dirigé sur Clermont, où il lui sera donné connaissance d'un volumineux dossier. Nos lecteurs connaissent les faits qui sont reprochés au prévenu, qui s'entend condamner à 3 mois d'emprisonnement à ajouter aux éclatants états de service du trop fameux capitaine Calvayrac. (La Dépêche du Puy-de-Dôme et des départements du Centre du 28 avril 1894)

De nouveaux méfaits commis en Charente-Maritime nous permettent de connaître son signalement : **Un audacieux escroc.** – *Dans la matinée de lundi, l'adjoint au maire de Neuillac recevait la visite d'un individu qui, se présentant comme capitaine aéronaute, sous le nom de Jean Calvayrac, demeurant rue du Chemin-Vert, 97, à Paris, lui racontait que, parti la veille au soir de Royan en ballon avec 3 personnes, il s'était vu, peu après, obligé de descendre à terre à l'aide de la corde suspendue au-dessous de la nacelle, afin que l'aérostat allégé pût remonter et échapper à une tempête qui menaçait de le faire atterrir dans des conditions fort périlleuses. Il ajoutait que son acte de dévouement avait probablement sauvé la vie de ses compagnons, mais qu'il avait pour conséquence – son pardessus ayant été oublié dans la nacelle – de le laisser lui-même sans aucune espèce de ressources.*

C'est pourquoi il pria M. l'adjoint de vouloir bien lui avancer la somme nécessaire pour regagner Paris, lui promettant de la lui rembourser dès qu'il serait arrivé. M. l'adjoint lui répondit qu'il ne pouvait disposer d'aucune somme en sa faveur, et l'engagea à voir M. le maire, chez lequel, même, il l'accompagna. Devant l'honorable magistrat municipal, le pseudo-capitaine raconta de nouveau sa petite histoire, et il fut assez persuasif pour se faire remettre une somme de 20 F. Puis, après avoir très chaudement remercié, il regagna l'auberge Bouteillon, où il avait passé la nuit, et s'en alla, non toutefois sans avoir payé sa dépense.

Ajoutons que cet audacieux escroc qui, tantôt dit être né à Lourdes, tantôt à Albi ou ailleurs, s'était le dimanche, c'est-à-dire la veille, présenté au Plessis, au 3^e kilomètre sur la route de Jonzac à Pons, vers 10h30 du soir, et avait essayé d'obtenir du propriétaire, l'honorable M. Médéric Arnould, conseiller municipal de Saint-Germain-de-Lusignan, un secours pour regagner Bordeaux où il devait, affirmait-il, retrouver les compagnons qu'il avait quittés. Mais dans cette tentative, l'audace lui avait fait défaut au dernier moment et, rendu inquiet par les allées et venues de M. Arnould fils, et craignant sans doute d'être arrêté, il avait filé sous le premier prétexte venu sans avoir rien reçu encore.

La gendarmerie, prévue par M. l'adjoint au maire de Neuillac, s'est aussitôt mise à la recherche de cet aigrefin, dont voici le signalement : haute taille, âge approximatif 33 ans, cheveux ras derrière, forte barbe noire, cicatrices au front, teint bronzé. Il était revêtu d'une vareuse avec galons de capitaine, et coiffé d'une casquette également galonnée. Enfin, il parle avec facilité et paraît très intelligent. Espérons qu'on ne tardera pas – ceci soit dit en terminant – à lui mettre la main dessus. (La France de Bordeaux et du Sud-Ouest du 7 sept. 1894).

Oui, on lui a remis la main dessus : *On se rappelle aussi le fameux capitaine-aéronaute Calvinhac, dit l'homme vapeur, l'homme éclair, qui n'était en somme qu'un escroc peu commun. Cet individu âgé de 33 ans, né dans le Tarn, s'est laissé mettre la main dessus par la police et comparait la semaine dernière devant le tribunal correctionnel de Jonzac. Il est prévenu d'avoir escroqué ou tenté d'escroquer diverses sommes à des notables de l'arrondissement, en se faisant passer pour un aéronaute en détresse. [...] Défendu par M. de Montebello, il a attrapé 6 mois de prison. (Le Vrai peuple : journal républicain, du 1^{er} nov. 1894). L'écho rochelais du 3 précise que l'homme, dans sa vareuse de capitaine de marine, a fort bel air, et ses victimes mettent l'auditoire en gaieté par le récit de leurs mésaventures, jurant, mais un peu tard... Quant à l'Homme-locomotive (tiens, il était là, lui aussi ; notez que la loco et la vapeur, ça va ensemble en ce temps...), il consent à s'avouer escroc, mais il tient essentiellement à être considéré... comme coureur et aéronaute ! On apprend dans La Croix du 18 que des dupes sont non seulement de Neuillac, Saint-Germain-de-Lusignan, mais également de Chepniers, Coux, etc.*

Guère plus de 6 mois plus tard... Grâce au *Nouvelliste de l'Ouest* du 22 septembre 1895, c'est en Bretagne que l'on retrouve notre Calvayrac, qui a encore sévi à Nantes, dans les stations balnéaires des alentours, et l'arrondissement de Paimbœuf comme entrepreneur de fêtes publiques (fantômes). Mais il ne dédaigne pas de faire main basse sur des objets (*petite boîte à timbre en écaille incrustée, avec un buste d'enfant sur le dessus, tabatière en vieux saxe représentant un chien couché, cerclée d'argent, le tout d'une valeur de 100 F*) posés sur un meuble dans une maison particulière du Clion, près de Pornic, où l'on a eu le grand tort de le faire patienter. Que voulez-vous, l'occasion fait le larron... Il est condamné par le tribunal correctionnel de Paimbœuf à 8 mois de prison pour escroquerie.

Le même journal signale le 22 février 1896 qu'il sera transféré de la Maison d'arrêt de Nantes, où il purge sa peine, à Avignon, où il doit répondre de l'inculpation de faux par supposition de personne, puis à Apt, pour une autre affaire d'escroquerie. Il conclut : *Calvayrac de Mazamet mérite bien le surnom de commis-voyageur en escroqueries, que justifient parfaitement ses actes criminels, qui lui valent d'ailleurs – compensation peut-être agréable pour lui – de faire son tour de France entre deux gendarmes.*

Dans le *Vaucluse (Le Petit Provençal* du 29 avril), il est accusé de faux en écritures publiques : fine mouche, après 13 condamnations pour délits divers, il avait donné à deux reprises le nom de son frère Paul qui, quoique *honnête garçon*, voit son casier judiciaire entaché de deux condamnations à sa place. Le jury, indulgent, prononce l'acquittement.

Sans tarder, voici Jean-David à Roanne (Loire) début juillet, toujours prétendument organisateur de fêtes publiques de bienfaisance (il avait même fait imprimer des cartes), cherchant des fonds et oubliant de payer ses logeurs, et encore arrêté (*Le Stéphanois* du 8 juillet).

Vers une triste fin

Le baroud d'honneur – si l'on peut dire – a lieu à Château-Thierry (Aisne), Épernay et Châlons-sur-Marne (auj. Châlons-en-Champagne, Marne) et ajoute une épithète à Calvayrac, qui est dit « *créateur des courses irlandaises à l'Hippodrome* » (il semblerait que cela désigne des courses sur circuit, quelles qu'elles soient). Il n'en demeure pas moins un escroc, et le tribunal correctionnel de Châlons le condamne début janvier 1897 à 16 mois de prison, 50 F d'amende, et surtout, à la relégation ! (*Gil Blas* du 11 janvier). Cette information est relayée par de nombreux journaux en France, dans les lieux qui ont eu à pâtir de ses agissements.

Mais en quoi consiste cette peine ? La loi sur la relégation est votée le 27 mai 1885, et décide la transportation (déplacement, déportation vers une contrée éloignée et souvent insalubre) des récidivistes de menus larcins. En bref, ceux que les tribunaux voient trop régulièrement, qui ne s'amendent pas, et qu'ils ont assez vus... Cette loi complète celle du 30 mars 1854 qui institue les bagnes coloniaux et décide l'envoi à Cayenne de tout condamné aux travaux forcés, ainsi que des femmes, pour y être mariées aux bagnards et participer ainsi au peuplement de la colonie. La loi, toujours dans le même souci de colonisation, inaugure le système du "doublage", obligation de résidence à la fin de la condamnation, pour un temps égal à celui des travaux forcés, ou à perpétuité, pour une peine de plus de 8 ans, et s'accompagnant de l'attribution de lopins de terre, de concessions.

Le relégués sont, toutefois, séparés des autres condamnés. Selon leur conduite antérieure, et s'ils peuvent justifier d'un moyen d'existence individuelle, ils sont libres de circuler dans toute la Guyane (sauf Cayenne et les communes limitrophes du Brésil). Après 6 ans de séjour en Guyane, ils peuvent demander l'annulation de leur peine par le tribunal (en justifiant d'une bonne conduite, de moyens d'existence, et de bons et loyaux services rendus à la colonie, conditions difficiles à remplir). Une nouvelle demande n'est possible que 3 ans plus tard.

La sentence confirmée par la Cour d'appel de Paris le 20 mars 1897, voici donc notre Calvayrac condamné au bagne. L'effet n'en est pas immédiat, puisque sa fiche matricule indique, au 16 juin 1898 : « *Affecté à la relégation collective par la commission de classement et exclu de l'armée le 16 juin 1898 (article 4 de la loi du 15 juillet 1889), et mis led. jour à la disposition du ministre des Colonies* ». C'est ensuite sa fiche matricule de bagnard n° 5052 (Archives nationales d'Outre-Mer / Base de données des dossiers individuels de condamnés au bagne) qui prend le relais. Elle nous informe qu'il embarque (peut-être à l'île d'Aix comme c'est le cas en juin 1897) sur *La Calédonie* (steamer aménagé pour le transport de forçats, dans des cachots) le 7 juillet 1898 à destination de la Guyane. Il arrive au Maroni le 29, pour être interné au bagne de Saint-Laurent-du-Maroni.

De sa vie au bagne, nous ne connaissons rien. Sauf qu'il ne s'est toujours pas amendé, puisque sa fiche fait état de deux nouvelles condamnations, pour ivresse le 19 août 1909, puis outrage à gendarme et ivresse le 16 juillet 1910. Pire, il tente une évasion le 15 mai 1911, et est immédiatement repris. Est-ce par la forêt, la mer ou le fleuve Maroni ? nous l'ignorons, mais les trois possibilités sont périlleuses et l'entreprise, rarement couronnée de succès, est souvent fatale.

Les repris sont jugés par le Tribunal Maritime Spécial, ils peuvent être assistés d'un avocat de leur choix (surveillant ou civil), et encourent l'emprisonnement, la réclusion cellulaire, ou la peine de mort (parfois exécutée plusieurs mois plus tard). Quoi qu'il en soit, même la réclusion est nettement durcie après une tentative d'évasion (les reclus cellulaires, par exemple, succombent souvent au scorbut).

Là encore, nous ignorons ce qu'il advint de Jean-David Calvayrac ; toujours est-il que sa fiche matricule enregistre son décès le 27 décembre 1911, sans autre précision. La transcription de son acte de décès figure dans le registre d'état civil de Mazamet à la date du 12 mai 1912 : elle précise seulement que le décès est intervenu à l'îlot Saint-Louis ou « île des Lépreux »... La nouvelle de ce décès ne parvient donc à Mazamet que 3 mois après celui de sa mère, Marie-Louise Soulet, déjà veuve.

* * * * *

Ainsi se termine l'histoire à rebondissements de l'Homme-Vapeur,
coureur célèbre, soi-disant aéronaute
puis escroc notoire ayant écumé (presque) la France entière